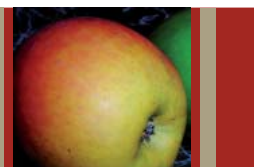




HANDICAP



Dépenses et aides financées par les Conseils Généraux

Les Conseils Généraux de Haute-Normandie ont dépensé plus de 166 millions d'euros bruts au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées. Les dépenses liées à l'accueil de ces personnes représentent les trois-quarts du total des aides versées, et ce quel que soit l'échelon géographique étudié.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine ^(e)
Aide à domicile	5 971 000	15 023 000	20 994 000	540 257 000
Allocation compensatrice - 60 ans	5 331 000	14 667 000	19 998 000	493 457 000
Autres frais d'aide à domicile	640 000	356 000	996 000	46 800 000
Hébergement en établissement	29 535 000	85 649 000	115 184 000	3 604 229 000
Accueil par des particuliers	1 145 000	2 062 000	3 207 000	49 692 000
Autre accueil (SAVS*)	462 000	5 462 000	5 924 000	306 133 000
Autres dépenses	6 150 000	14 915 000	21 065 000	628 515 000
Total accueil des personnes handicapées ⁽¹⁾	31 142 000	93 173 000	124 315 000	3 960 054 000
Total aide sociale aux personnes handicapées	43 263 000	123 111 000	166 374 000	5 128 826 000

Sources : Conseils Généraux, Drees

^(e) Estimations Drees

⁽¹⁾ Total accueil = hébergement en établissements + accueil des particuliers + autre accueil

* Service d'accompagnement à la vie sociale

Unité : Montant brut en euros

Année de référence : 31/12/2008

Bénéficiaires des aides financées par les Conseils Généraux

Au 31/12/2008, près de 282 000 personnes bénéficient d'une aide sociale départementale au titre de l'aide aux personnes handicapées en France métropolitaine. Près d'un tiers des personnes bénéficiaires de ces aides en France métropolitaine (30,3 %) le sont au titre de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP). En Haute-Normandie, 34 % des bénéficiaires sont concernés par cette allocation.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France métropolitaine
Aides aux personnes handicapées à domicile	1 692	3 501	5 193	147 992
Aides ménagères et auxiliaires de vie	249	153	402	17 376
Allocation compensatrice pour tierce personne des moins de 60 ans	773	1 780	2 553	66 850
Prestation de compensation du handicap des moins de 60 ans	670	1 568	2 238	63 766
Aides aux personnes handicapées en établissement	1 047	3 403	4 389	128 869
Accueil en établissement	742	2 023	2 765	92 367
Accueil de jour	85	700	785	15 246
Allocation compensatrice pour tierce personne des moins de 60 ans	214	625	839	18 456
Prestation de compensation du handicap des moins de 60 ans	6	55	61	2 800
Accueil chez des particuliers	193	197	390	5 053
Nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes handicapées	2 932	7 101	9 972	281 914
<i>Bénéficiaires pour 1 000 personnes</i>	<i>6,4</i>	<i>7,2</i>	<i>6,9</i>	<i>5,8</i>

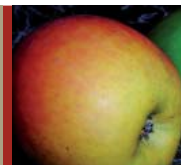
Sources : Conseils généraux, Drees, Insee - RP 2007

^(e) Estimations Drees

Unités : Nombre, Taux pour 1 000 personnes

Année de référence : 31/12/2008

Note explicative : Les allocataires et les dépenses liées à l'allocation compensatrice tierce personne pour personnes âgées de plus de 60 ans sont désormais comptabilisés par les conseils généraux dans le chapitre Personnes âgées.

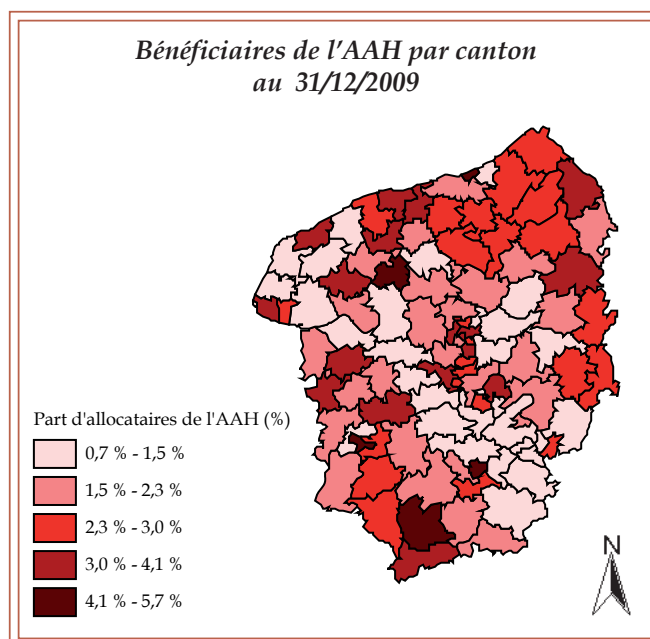


Allocation Adulte Handicapé

La Haute-Normandie présente une proportion de bénéficiaires de l'AAH semblable à celle observée en France métropolitaine : respectivement 2,7 % contre 2,6 % sur le plan national. Le département de l'Eure enregistre une part de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé légèrement inférieure à la Seine-Maritime (respectivement 2,4 % contre 2,8 %).

Les parts de bénéficiaires de l'AAH parmi les personnes âgées de 20-64 ans s'échelonnent, sur le plan cantonal, de 0,7 % dans les cantons de Louviers-Sud et Gaillon-Campagne à 5,7 % dans celui de Breteuil.

Les personnes bénéficiaires de l'AAH sont davantage présentes dans le Sud-Ouest de la région (Pays de Risle-Charantonne, Pays de Risle- Estuaire et Pays Avre-Iton) ainsi que dans la moitié Ouest du secteur sanitaire Caux-Maritime.

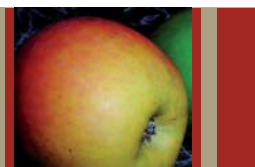


Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007

Unité : % de bénéficiaires parmi les personnes âgées de 20-64 ans

Année de référence : 31/12/2009

Allocation Adulte Handicapé : l'AAH est attribuée à toute personne âgée de 20 ans ou plus qui présente une incapacité permanente d'au moins 80 % ou qui est reconnue dans l'impossibilité de travailler par la COTOREP lorsque son incapacité permanente est comprise entre 50 et 80 %. Elle est accordée sous conditions de ressources. C'est une allocation subsidiaire. Les bénéficiaires peuvent exercer une activité, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé.



Accueil enfance et jeunesse handicapée

Malgré une politique volontariste en faveur de l'intégration scolaire conduite depuis une quinzaine d'années, la place des établissements spécialisés reste prédominante dans la prise en charge des enfants et adolescents handicapés. Au 09/08/2010, 119 établissements proposant 4 913 lits pour enfants handicapés dont 1 207 places en SESSAD sont implantés dans la région, dotant ainsi la Haute-Normandie d'une capacité d'accueil de 10,2 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans.

Le département de la Seine-Maritime présente une capacité d'accueil très légèrement supérieure à celle du département de l'Eure : respectivement 10,7 places contre 9,1 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans domiciliées dans le département de l'Eure.

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Instituts médico-éducatifs	Nombre d'établissements	14	26	40
	Nombre de lits	722	1 730	2 452
Etablissements enfants et ados. polyhandicapés	Nombre d'établissements	3	6	9
	Nombre de lits	66	195	261
Instituts thérapeut. éducatifs et pédagogiques	Nombre d'établissements	5	11	16
	Nombre de lits	150	335	485
Etab. expérimental pour enfance handicapée	Nombre d'établissements	0	3	3
	Nombre de lits	0	82	82
Etablissements pour déficients moteur	Nombre d'établissements	1	3	4
	Nombre de lits	20	190	210
Etablissements pour déficients sensoriels	Nombre d'établissements	1	4	5
	Nombre de lits	26	190	216
SESSAD⁽¹⁾	Nombre d'établissements	21	25	46
	Nombre de lits	417	790	1 207
Taux d'équipement global⁽²⁾		9,1	10,7	10,2

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007

Unités : Nombre, Taux p. 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans

(1) Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Année de référence : 09/08/2010

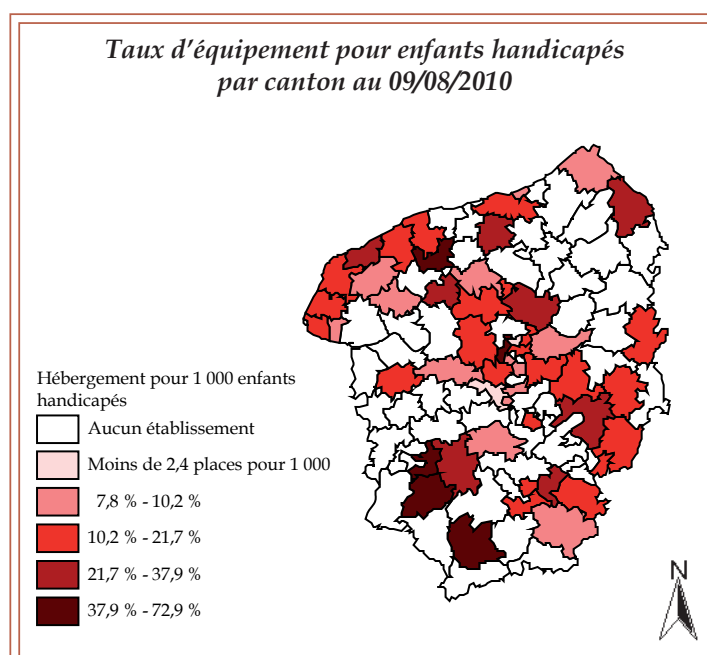
(2) Lits, places en établissements d'enfants handicapés pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans

Plus de la moitié des cantons (53 sur 103 cantons) ne sont pas pourvus en établissements d'accueil pour enfants handicapés.

Rapporté à la population, le département de la Seine-Maritime a une capacité d'accueil plus importante que celui de l'Eure (respectivement 11,0 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans contre 9,1 pour 1 000).

Les capacités d'accueil s'échelonnent au niveau cantonal de 1,5 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans dans le canton de Mont-Saint-Aignan à 72,9 places dans celui de Ourville-en-Caux.

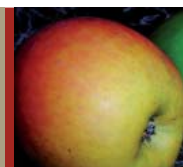
Globalement, 35 cantons présentent une capacité d'accueil pour enfants handicapés supérieure à la moyenne régionale (10,4 pour 1 000).



Sources : DRJSCS, ARS

Année de référence : 09/08/2010

Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans



Accueil des adultes handicapés - Établissements d'hébergement

Sept types d'établissements répondent aux besoins d'hébergement des adultes handicapés dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel. Au 09/08/2010, 586 personnes lourdement handicapées étaient prises en charge dans les quatorze Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) de la région, soit un taux d'accueil de 0,6 place pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans. Le département de l'Eure contribue fortement à cette capacité d'accueil avec autant de MAS que le département de la Seine-Maritime pour une population de 20 à 59 ans plus faible, ce qui représente un taux d'accueil de 1,1 places pour 1 000 personnes. En ce qui concerne le taux régional d'équipement en foyers de vie et en foyers d'accueil médicalisé, il atteint 2,0 lits pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans. Cette offre est plus forte en Seine-Maritime que dans l'Eure (respectivement 2,8 contre 1,4 pour 1 000). Globalement, la Haute-Normandie présente un taux d'hébergement pour adultes handicapés de 5,8 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans.

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Foyers d'hébergement	Nombre d'établissements	11	26	37
	Nombre de lits	284	742	1 026
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	Nombre d'établissements	1	0	1
	Nombre de lits	22	0	22
Maisons d'Accueil Spécialisé	Nombre d'établissements	7	7	14
	Nombre de lits	324	262	586
Foyers de vie	Nombre d'établissements	12	40	52
	Nombre de lits	419	1 415	1 834
Foyers d'accueil médicalisé	Nombre d'établissements	9	22	31
	Nombre de lits	313	716	1 029
Services d'accompagnement à la vie sociale	Nombre de services	11	27	38
	Nombre de places	370	690	1 060
Etab. expérimental pour adultes handicapés	Nombre d'établissements	0	6	6
	Nombre de lits	0	84	84
Taux d'équipement en MAS		1,1	0,4	0,6
Taux d'équipement en Foyers de vie et d'accueil médicalisé		1,4	2,3	2,0
Taux global d'équipement en hébergement pour adultes handicapés		5,7	5,9	5,8

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007

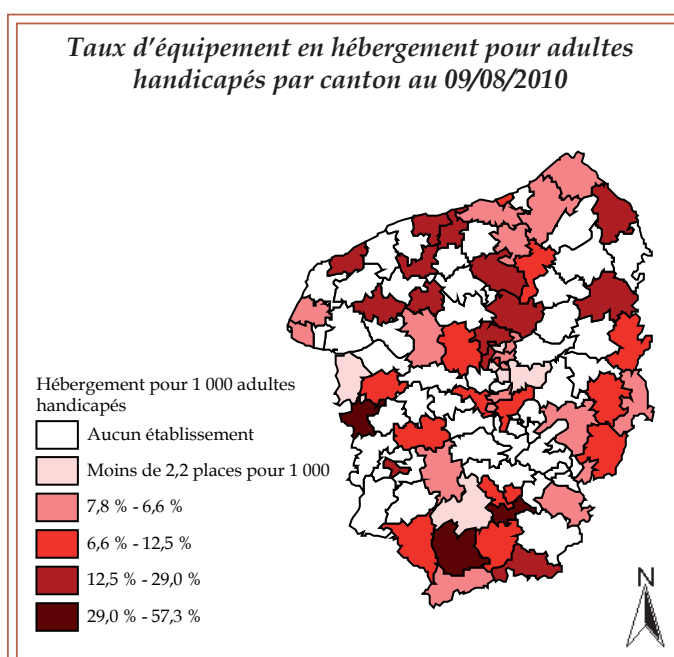
Unités : Nombre, Taux pour 1 000 adultes âgés de 20-59 ans
Année de référence : 09/08/2010

Près de la moitié des cantons (48 sur 103 cantons) ne sont pas pourvus en établissements d'accueil pour adultes handicapés.

Rapporté à la population, le département de la Seine-Maritime a une capacité d'accueil en hébergement pour adultes handicapés quasi identique à celle de l'Eure (respectivement 5,9 places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans contre 5,7 pour 1 000).

Les capacités d'accueil s'échelonnent au niveau cantonal de 1,2 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans dans les cantons de Grand-Quevilly et Conches-en-Ouche à 57,3 places dans celui d'Evreux-Sud.

Globalement, 34 cantons présentent une capacité d'hébergement pour adultes handicapés supérieure à la moyenne régionale (5,8 places pour 1 000).



Sources : DRJSCS, ARS, Insee Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans
Année de référence : 09/08/2010



Accueil des adultes handicapés - Établissements de travail protégé

Au 09/08/2010, 36 Etablissements et services d'aide par le travail (ex CAT) et 27 Entreprises adaptées (ex Ateliers Protégés) sont recensés en Haute-Normandie, dotant ainsi la région d'un taux d'équipement de 3,3 places en ESAT et 0,7 place en Entreprise adaptée pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans.

Au niveau départemental, l'Eure présente une capacité d'accueil en Entreprise adaptée plus élevée qu'en Seine-Maritime (respectivement 1,3 places contre 0,5 place pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans). En revanche, la capacité d'accueil en ESAT dans le département de l'Eure est identique à celle de la Seine-Maritime.

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Etablissements et services d'aide par le travail¹	Nombre d'établissements	15	21	36
	Nombre de places	1069	2 300	3 369
Entreprise adaptée²	Nombre d'établissements	12	15	27
	Nombre de places	383	365	748
Centres de pré orientation pour handicapés	Nombre d'établissements	1	0	1
	Nombre de places	5	0	5
Centres de rééducation professionnelle	Nombre d'établissements	1	1	2
	Nombre de places	61	274	335
Taux d'équipement en ESAT		3,5	3,5	3,5
Taux d'équipement en Entreprise adaptée		1,3	0,5	0,8

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007

Unités : Nombre, Taux pour 1 000 adultes âgés de 20-59 ans
Année de référence : 09/08/2010

Avec 66 établissements de travail protégé, la Haute-Normandie présente un taux d'équipement de 4,6 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans.

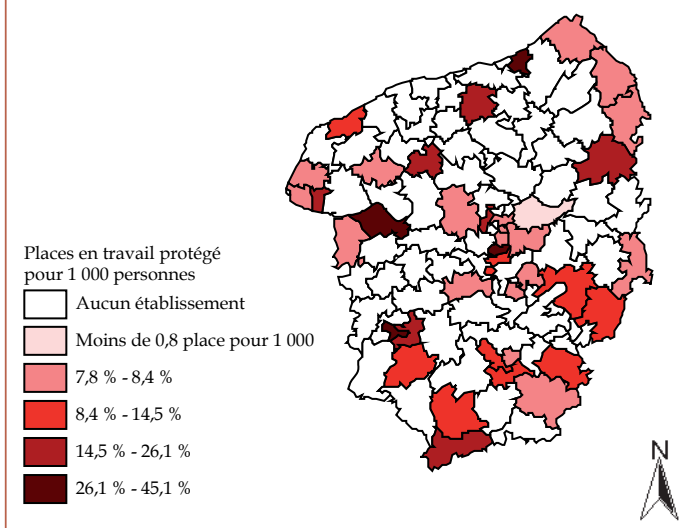
Rapporté à la population, le département de l'Eure est davantage doté en places de travail protégé : 5,0 places contre 4,4 places pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans domiciliées dans le département de la Seine-Maritime.

64 cantons sont dépourvus en établissements de travail protégé.

Les capacités d'accueil s'échelonnent au niveau cantonal de 0,8 place pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans dans le canton de Darnétal à 45,1 places dans celui de Dieppe-Est.

Globalement, 29 cantons présentent une capacité en places de travail protégé supérieure à la moyenne régionale.

Taux d'équipement en établissements de travail protégé pour adultes handicapés par canton au 09/08/2010

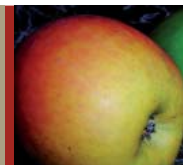


Sources : DRJSCS, ARS, Insee
Année de référence : 09/08/2010

Unité : Taux pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans

¹**Etablissements et services d'aide par le travail** : Ayant une vocation plus sociale que les ateliers protégés, ils disposent d'une part d'un budget social avec une enveloppe annuelle fixée et financée par l'Etat, d'autre part d'un budget de production, financé par les ventes effectuées par l'établissement. La capacité de travail y est inférieure au tiers de la capacité normale.

²**Entreprises adaptées** : unités de production soumises aux contraintes de l'économie de marché, mais pouvant bénéficier de subventions de fonctionnement. Elles sont agréées par le préfet après instruction de la demande par les services du Ministère du Travail et de l'Emploi. La capacité de travail exigée est au moins égale au tiers de la capacité normale.



Tableaux récapitulatifs par canton

Département de l'Eure

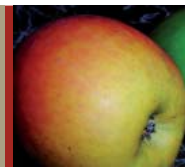
Cantons	Taux d'équipement en établissement pour enfants handicapés ⁽¹⁾	Taux global d'équipement pour adultes handicapés ⁽²⁾	Taux d'équipement en MAS ⁽²⁾	Taux d'équipement en Foyers de vie et accueil médicalisé ⁽²⁾	Taux d'équipement en ESAT ⁽²⁾	Taux d'équipement en Entreprise adaptée ⁽²⁾
Amfreville-la-Campagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Les Andelys	24,9	3,1	0,0	0,0	8,7	2,6
Beaumesnil	62,4	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0
Beaumont-le-Roger	26,0	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Bernay-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Beuzeville	0,0	2,2	0,0	0,0	5,4	0,0
Bourgheroulde-Infreville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Breteuil	45,0	47,0	0,0	42,8	7,0	7,5
Brionne	0,0	8,5	0,0	8,5	0,0	0,0
Broglie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Conches-en-Ouche	0,0	1,2	0,0	1,2	0,0	0,0
Cormeilles	0,0	41,9	10,5	31,4	0,0	0,0
Damville	0,0	9,3	9,3	0,0	0,0	0,0
Écos	21,7	7,4	0,0	0,0	9,9	4,0
Étrépagny	13,3	10,4	0,0	10,4	0,0	0,0
Évreux-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Évreux-Sud	20,7	57,3	18,1	12,2	13,8	0,0
Fleury-sur-Andelle	18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gisors	0,0	4,1	0,0	2,1	3,3	3,5
Louviers-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lyons-la-Forêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montfort-sur-Risle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Le Neubourg	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nonancourt	0,0	29,0	14,2	14,8	0,0	0,0
Pacy-sur-Eure	11,6	3,9	0,0	0,0	14,1	0,0
Pont-Audemer	16,4	11,4	4,9	0,0	0,0	0,0
Pont-de-l'Arche	0,0	7,1	0,0	7,1	0,0	0,0
Quillebeuf-sur-Seine	0,0	0,0	0,0	0,0	40,4	0,0
Routot	9,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rugles	0,0	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-André-de-l'Eure	4,4	0,0	0,0	0,0	3,4	0,0
Saint-Georges-du-Vièvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Thiberville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Verneuil-sur-Avre	0,0	6,6	0,0	1,7	18,1	0,0
Vernon-Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Évreux-Est	33,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Évreux-Ouest	0,0	12,5	0,0	6,2	12,0	0,0
Louviers-Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Vernon-Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bernay-Est	44,3	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8
Gaillon-Campagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Val-de-Reuil	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	0,0
Bernay	0,0	17,7	0,0	0,0	32,5	3,7
Vernon	15,1	4,3	0,0	2,0	0,0	0,0
Louviers	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2
Évreux	18,1	7,2	2,0	2,0	3,0	4,6
Eure	9,1	5,7	1,1	2,4	3,5	1,3

Sources : DRJSCS, ARS, Insee - RP 2007

Unité : Taux pour 1 000
Année de référence : 09/08/2010

(1) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans

(2) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans



Département de la Seine-Maritime

Cantons	Taux d'équipement en établissement pour enfants handicapés ⁽¹⁾	Taux global d'équipement pour adultes handicapés ⁽²⁾	Taux d'équipement en MAS ⁽²⁾	Taux d'équipement en Foyers de vie et accueil médicalisé ⁽²⁾	Taux d'équipement en ESAT ⁽²⁾	Taux d'équipement en Entreprise adaptée ⁽²⁾
Argueil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aumale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4
Bacqueville-en-Caux	37,9	0,0	0,0	0,0	17,6	0,0
Bellencombres	0,0	10,9	0,0	10,9	0,0	0,0
Blangy-sur-Bresle	30,5	16,4	0,0	14,2	0,0	3,6
Bolbec	9,4	18,3	0,0	7,7	8,1	0,0
Boos	19,8	1,6	0,0	0,0	5,3	0,0
Buchy	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cany-Barville	15,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Caudebec-en-Caux	0,0	5,4	0,0	5,4	0,0	0,0
Clères	23,8	20,4	0,8	17,7	0,0	0,0
Criquetot-l'Esneval	15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Darnétal	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Dieppe-Est	0,0	0,0	0,0	0,0	35,7	9,4
Doudeville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Duclair	12,6	9,7	0,0	7,3	4,7	0,0
Elbeuf	2,4	7,7	1,7	4,9	0,0	0,0
Envermeu	0,0	5,0	0,0	5,0	0,0	0,0
Eu	4,0	2,9	0,0	0,0	3,7	0,0
Fauville-en-Caux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fécamp	24,0	14,8	0,0	6,6	12,4	0,0
Fontaine-le-Dun	0,0	23,0	0,0	23,0	0,0	0,0
Forges-les-Eaux	0,0	16,8	0,0	0,0	21,3	0,0
Goderville	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gournay-en-Bray	14,5	10,8	0,0	10,8	0,0	0,0
Grand-Couronne	19,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lillebonne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Londinières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Longueville-sur-Scie	0,0	4,8	0,0	4,8	0,0	0,0
Maromme	53,3	14,9	0,0	9,8	11,9	5,1
Montivilliers	16,4	3,9	0,0	3,9	3,0	0,0
Neufchâtel-en-Bray	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Offranville	19,2	5,5	0,0	5,5	0,0	0,0
Ourville-en-Caux	72,9	24,8	0,0	24,8	0,0	0,0
Pavilly	14,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Romain-de-Colbosc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Saëns	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Valery-en-Caux	0,0	17,1	0,0	17,1	0,0	0,0
Tôtes	0,0	16,8	0,0	15,5	0,0	0,0
Valmont	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Yerville	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Yvetot	25,9	19,9	0,0	5,6	26,1	0,0
Le Havre 6e Canton	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bois-Guillaume	21,3	4,4	4,4	0,0	0,0	0,0
Caudebec-lès-Elbeuf	10,2	5,6	0,0	2,8	10,9	0,7
Gonfreville-l'Orcher	6,3	0,0	0,0	0,0	18,4	1,8
Mont-Saint-Aignan	1,5	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Notre-Dame-de-Bondeville	0,0	16,8	4,5	10,6	0,0	0,0
Le Petit-Quevilly	0,0	7,9	0,0	2,4	0,0	0,0
Oissel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sotteville-lès-Rouen	0,0	3,7	0,0	1,5	8,4	0,0
Saint-Étienne-du-Rouvray	4,9	2,2	0,0	0,0	0,0	6,9
Le Grand-Quevilly	5,1	1,2	0,0	1,2	0,0	0,0
Dieppe	3,9	7,3	0,0	3,1	0,0	0,0
Le Havre	12,5	6,4	1,2	2,9	2,4	0,9
Rouen	13,6	4,7	0,0	0,7	3,7	0,0
Seine-Maritime	11,0	5,9	0,4	3,2	3,5	0,5

Sources : Drass, Ddass, Insee - RP 2007

Unité : Taux pour 1 000
Année de référence : 31/12/2008

(1) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans

(2) Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans